

Bedienungsanleitung

Instruction Manual
Istruzioni per l'uso
Mode d'emploi
Instrucciones de uso
Gebruiksaanwijzing
Instruktionsbok
Käyttöohje
Bruksanvisning
Betjeningsvejledningen



HYMER

Cher client

Nous nous réjouissons que vous avez porté votre choix sur un camping-car **HYMER** et vous remercions pour la confiance que vous placez en nous.

Le manuel d'utilisation présent vous aidera aussi bien à faire la connaissance du véhicule qu'à l'utiliser. **Lisez et respectez impérativement les prescriptions de sécurité visées au chapitre 2.**

Pour les travaux de maintenance et les travaux de réparation, ou si vous avez besoin d'aide, nous vous prions de prendre contact avec l'un de nos points de service après-vente **HYMER**. Les collaborateurs de ces centres spécialisés ont une parfaite connaissance de votre camping-car et se tiennent volontiers à votre disposition.

Notre répertoire des points de service après-vente **HYMER** en Europe est régulièrement actualisé. Pour recevoir la dernière version actualisée, veuillez contacter notre service après-vente ou bien adressez-vous à votre concessionnaire **HYMER**.

Le présent manuel d'utilisation contient un certificat de garantie de votre véhicule. D'ici peu, nous vous ferons parvenir le coupon Garantie que nous vous prions de coller à l'endroit prévu à cet effet, à titre de confirmation de la garantie. Prière de coller ce coupon de conformation de la garantie à l'endroit prévu à cet effet. Afin d'obtenir la garantie étanchéité, votre véhicule doit passer un contrôle annuel d'étanchéité payant chez un concessionnaire **HYMER** ou un atelier spécialisé agréé. Après chaque contrôle d'inspection, une étiquette sera collée dans votre livret d'inspection. En outre, nous vous recommandons une inspection générale de la superstructure tous les 12 mois ou dans la limite de 15.000 km.

Le fabricant du châssis est responsable pour vos droits de garantie sur les châssis et moteurs. **HYMER** communiquera au fabricant de châssis la date de la première mise en circulation (conformément aux indications du concessionnaire **HYMER**). Nous vous prions de respecter le calendrier de maintenance pour que vos droits de garantie restent valables.

Pour les problèmes de châssis sur les véhicules **HYMER** sur base FIAT, la garantie de mobilité de FIAT Deutschland est valable. En cas de panne de châssis, contactez :

ADAC-Schutzversicherungs A.G.*

Mot de passe "FIAT"

Am Westpark 8

81373 München

Allemagne

N° d'appel d'urgence depuis l'Allemagne :

0130 4070 ou 089 76764070

N° d'appel d'urgence à partir d'autres pays d'Europe :

+49 89 76764070

ou tout garage FIAT agréé.

Le numéro d'appel d'urgence suivant est valable pour les problèmes de châssis sur les véhicules **HYMER** sur base Mercedes Benz :

N° d'appel d'urgence valable pour toute l'Europe :*

(00 80 01) 7 77 77 77

En cas de panne, les garages agréés pour utilitaires Mercedes se tiennent bien naturellement à votre disposition.

Nous sommes certains que vous aurez beaucoup de plaisir avec votre camping-car. Bonne route !

Vous trouverez **HYMER AG** également sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.hymer.com>.

Votre

HYMER AG

* Les numéros et adresses susmentionnés sont valables à partir de la date d'impression.

© 2004 **HYMER AG** Bad Waldsee

1311337

Modèle année 05

Edition 04/07-2 französisch

Camping-Car Modèle 2005

Adresse du client

Nom, prénom : PFEIFFER Armand
 Rue, numéro : 17 rue Saint Maurice
 Code postal, localité : 67670 MONTENHEIM
 Pays : France

Données du véhicule

Modèle : T655GT
 Numéro des clés : 9534
 Numéro de série : VF72B2MCC17471000
 Numéro de châssis : 24052819
 Date de la première immatriculation : 29/9/2005 318AQJG7

Coordonnées du vendeur

Numéro de vendeur : _____
 Date de livraison : 28/10/2005



Z.I. PAROISSIÈRE DES NATIONS
 R.N. 83 - 67230 BENFELD
 Tél. 03 88 74 07 30 - Siret 435 178 918 00015

Avis de livraison

A remplir le jour de la prise en charge du dossier par le vendeur et à renvoyer comme copie à **HYMER AG**.

Confirmation :

J'atteste avoir reçu aujourd'hui la brochure du service après-vente concernant les intervalles annuels de maintenance ainsi que les contrôles d'étanchéité concernant le modèle indiqué.

Date : 28.10.2005

Signature et cachet du vendeur

Signature du client

Adresse du client

Nom, prénom : _____
 Rue, numéro : _____
 Code postal, localité : _____
 Pays : _____

Données du véhicule

Modèle : _____
 Numéro des clés : _____
 Numéro de série : _____
 Numéro de châssis : _____
 Date de la première immatriculation : _____

Coordonnées du vendeur

Numéro de vendeur : _____
 Date de livraison : _____

Veillez coller le coupon de garantie ici s. v. p.

Indication :
Vous recevrez votre coupon de garantie dès que HYMER AG aura reçu l'avis de livraison de la part de votre concessionnaire.
Prière de coller absolument le coupon de garantie.

Certificat de garantie

(Prière de coller le coupon de garantie à l'endroit prévu à cet effet.)

Contrôle étanchéité *

Dans le cadre du contrôle étanchéité, votre concessionnaire **HYMER** ou un atelier agréé vérifie à l'aide d'un hygromètre l'étanchéité de l'ensemble de la structure de votre véhicule. Chaque jointure, fenêtre, lanterneau, portillon de service et porte sera soumis au contrôle.

Important :

La garantie étanchéité de 6 ans ne sera accordée que dans la mesure où les intervalles de contrôle seront respectés. Le contrôle étanchéité doit être effectué tous les ans. Il est possible d'avancer ou de retarder pour une période de six mois maximum la date de contrôle étanchéité par rapport à l'échéance prévue à l'origine. Veuillez vous référer au texte suivant pour obtenir de plus amples informations en ce qui concerne la garantie étanchéité de 6 ans. Consultez votre concessionnaire **HYMER** qui se tiendra volontiers à votre service.

Conditions d'obtention d'une garantie étanchéité de 6 ans *

1. Le concessionnaire **HYMER** vous accorde pour tout véhicule neuf une garantie de 6 ans - pour les camping-cars, jusqu'à un kilométrage maximal de 100000 km - garantissant que, dans le cadre d'une sollicitation normale, l'eau ne pénètre pas de l'extérieur vers l'intérieur des éléments fabriqués par notre usine **HYMER AG**.
2. Pour que cette garantie prenne effet, l'acheteur doit prouver :
 - que l'eau parvient à s'infiltrer aux points de connexion, aux endroits percés, aux points de jonction et de rattachement de l'ensemble **HYMER** au niveau du plancher, des passages de roues, des parois latérales, de la face avant, de la face arrière et du toit, y compris les capucines - et ce dans le cadre d'une sollicitation normale.
Il ne s'agit pas, par exemple, d'une sollicitation normale, lorsque l'eau atteint le véhicule à une pression de plus de 1 bar.
 - que le véhicule se trouve à l'état d'origine au niveau des zones décrites ci-dessus ou, dans le cas où des travaux ont été effectués, que ceux-ci ont été effectués par **HYMER AG** ou par un atelier spécialisé agréé. Il importe peu que l'acheteur prouve que les travaux ou les modifications effectués ne sont pas à la base du défaut d'étanchéité.
 - que l'avarie n'est pas due à une utilisation non conforme, à un acte délibéré ou à une négligence de la part de l'utilisateur.
 - que l'avarie n'est pas due à une surcharge liée à un dépassement de la charge utile ou à la pose d'équipements additionnels.
 - que le véhicule a été soumis à des inspections annuelles payantes des parties concernées par un concessionnaire agréé **HYMER** ou un atelier spécialisé agréé. Le paragraphe 5 du présent contrat détermine le début du délai annuel. Dans le cas où les travaux d'inspection sont effectués au plus tard six mois après la date d'échéance, les conditions de garantie restent intactes. Ceci n'entraîne pas un décalage de l'intervalle d'inspection.
 - qu'un défaut d'étanchéité ou que l'humidité due à un défaut d'étanchéité a été signalé au concessionnaire **HYMER** au plus tard 14 jours après la constatation.
 - que les dépenses pour les travaux de garantie ne dépassent pas la valeur du véhicule au jour du sinistre.
 - que **HYMER AG** ou un atelier spécialisé agréé a été chargé de réparer les dommages, immédiatement après que ceux-ci aient été constatés lors de l'inspection.
 - que les instructions d'entretien fournies par **HYMER AG** ont été respectées.

* Ceci n'est pas valable pour tous les véhicules ni dans tous les pays.

Les inspections devront être prouvées par le coupon de garantie collé dans le livret de garantie **HYMER** par l'atelier de réparation portant le numéro de série et la date ainsi que le cachet et la signature de l'atelier de réparation.

3. Dans le cas où la garantie est valide, le concessionnaire agréé par **HYMER** élimine le défaut d'étanchéité. Si l'élimination du problème échoue, et si on ne peut pas exiger du bénéficiaire de la garantie qu'il accepte d'autres prestations de garantie du concessionnaire **HYMER**, le bénéficiaire de la garantie peut faire effectuer la réparation auprès de **HYMER AG**, aux frais du concessionnaire **HYMER**.

D'autres droits ne sont pas accordés dans le cadre de la présente garantie.

4. Il n'est pas porté atteinte aux droits de l'acheteur, en particulier aux droits de garantie éventuels envers le revendeur ou aux droits découlant de la responsabilité pour le produit, du fait de cette garantie.

Les obligations résultant de la garantie restent intactes en cas de changement de propriétaire.

Les demandes de dommages et intérêts du bénéficiaire de la garantie qui pourraient résulter de ce contrat de garantie et de son exécution et qui sont adressées à l'encontre d'un concessionnaire **HYMER** sont exclues, à moins qu'elles ne soient fondées sur un acte délibéré, une négligence grossière de la part du concessionnaire **HYMER** ou sur la violation d'une obligation fondamentale.

5. La période de garantie commence avec la livraison du véhicule à l'acheteur, au plus tard cependant lors de la première immatriculation. Elle se termine prématurément lorsque le véhicule a subi un dommage intégral ou si, pour d'autres raisons, il ne peut plus être utilisé pour l'usage prescrit.

Les travaux effectués sur le véhicule dans le cadre de ce contrat de garantie ne prolongent pas la période de garantie.

6. Les réclamations relatives à l'élimination d'un défaut d'étanchéité doivent être faites moins de 6 mois après la découverte de la non-étanchéité ou de l'humidité occasionnée par cette non-étanchéité, au plus tard au terme de la période de garantie.

Inspection

La "liste des points d'inspection" vous donne, après chaque visite technique, des informations complémentaires et détaillées sur les travaux effectués spécialement sur votre véhicule. Vous obtenez cette liste de contrôle au moment où vous venez rechercher votre véhicule chez votre concessionnaire **HYMER**. Si, à la suite de la vérification du véhicule, des travaux supplémentaires s'avéraient nécessaires, l'exécution de ces travaux exige une passation d'ordre de la part du client. Veuillez observer également les intervalles de maintenance des différents fabricants d'appareils. Vous trouverez des remarques dans les documents de service ci-joints.

Important :

L'exécution des inspections prévues est une condition préalable pour l'obtention de droits éventuels découlant de la garantie.

Attestation de maintenance du camping-car ou de la caravane

Inspection 1

12 mois après l'acquisition du véhicule ou après 7500 km, au premier des deux termes échus.

Date : _____

Kilométrage : _____

Signature et cachet du vendeur : _____

Si à la suite de la vérification du véhicule des travaux supplémentaires s'avéraient nécessaires, l'exécution de ces travaux exige une passation d'ordre de la part du client. Veuillez observer également les intervalles de maintenance des différents fabricants d'appareils. Vous trouverez des remarques dans les documents de service ci-joints.

Contrôle d'étanchéité n° 1

Contrôle étanchéité :
Collez ici le coupon du service après-vente attestant la réalisation du contrôle payant valable pour 12 mois.

12 mois

Votre prochain contrôle d'étanchéité aura lieu :

au plus tôt le : _____

au plus tard le : _____

Attestation de maintenance du camping-car ou de la caravane

Inspection 2

Tous les 12 mois ou après 15000 km - au premier des deux termes échus.

Date : _____

Kilométrage : _____

Signature et cachet du vendeur : _____

Si à la suite de la vérification du véhicule des travaux supplémentaires s'avéraient nécessaires, l'exécution de ces travaux exige une passation d'ordre de la part du client. Veuillez observer également les intervalles de maintenance des différents fabricants d'appareils. Vous trouverez des remarques dans les documents de service ci-joints.

Contrôle d'étanchéité n° 2

Contrôle étanchéité :
Collez ici le coupon du service après-vente attestant la réalisation du contrôle payant valable pour 12 mois.

24 mois

Votre prochain contrôle d'étanchéité aura lieu :

au plus tôt le : _____

au plus tard le : _____

Attestation de maintenance du camping-car ou de la caravane**Inspection 3**

Tous les 12 mois ou après 25000 km - au premier des deux termes échus.

Date : _____

Kilométrage : _____

Signature et cachet du vendeur : _____

Si à la suite de la vérification du véhicule des travaux supplémentaires s'avéraient nécessaires, l'exécution de ces travaux exige une passation d'ordre de la part du client. Veuillez observer également les intervalles de maintenance des différents fabricants d'appareils. Vous trouverez des remarques dans les documents de service ci-joints.

Contrôle d'étanchéité n° 3

Contrôle étanchéité :

Collez ici le coupon du service après-vente attestant la réalisation du contrôle payant valable pour 12 mois.

36 mois

Votre prochain contrôle d'étanchéité aura lieu :

au plus tôt le : _____

au plus tard le : _____

Attestation de maintenance du camping-car ou de la caravane**Inspection 4**

Tous les 12 mois ou après 35000 km - au premier des deux termes échus.

Date : _____

Kilométrage : _____

Signature et cachet du vendeur : _____

Si à la suite de la vérification du véhicule des travaux supplémentaires s'avéraient nécessaires, l'exécution de ces travaux exige une passation d'ordre de la part du client. Veuillez observer également les intervalles de maintenance des différents fabricants d'appareils. Vous trouverez des remarques dans les documents de service ci-joints.

Contrôle d'étanchéité n° 4

Contrôle étanchéité :

Collez ici le coupon du service après-vente attestant la réalisation du contrôle payant valable pour 12 mois.

48 mois

Votre prochain contrôle d'étanchéité aura lieu :

au plus tôt le : _____

au plus tard le : _____

Attestation de maintenance du camping-car ou de la caravane

Inspection 5

Tous les 12 mois ou après 45000 km - au premier des deux termes échus.

Date : _____

Kilométrage : _____

Signature et cachet du vendeur :

Si à la suite de la vérification du véhicule des travaux supplémentaires s'avéraient nécessaires, l'exécution de ces travaux exige une passation d'ordre de la part du client. Veuillez observer également les intervalles de maintenance des différents fabricants d'appareils. Vous trouverez des remarques dans les documents de service ci-joints.

Contrôle d'étanchéité n° 5

Contrôle étanchéité :
Collez ici le coupon du service après-vente attestant la réalisation du contrôle payant valable pour 12 mois.

60 mois

Votre prochain contrôle d'étanchéité aura lieu :

au plus tôt le : _____

au plus tard le : _____

Attestation de maintenance du camping-car ou de la caravane

Inspection 6

Tous les 12 mois ou après 55000 km - au premier des deux termes échus.

Date : _____

Kilométrage : _____

Signature et cachet du vendeur :

Si à la suite de la vérification du véhicule des travaux supplémentaires s'avéraient nécessaires, l'exécution de ces travaux exige une passation d'ordre de la part du client. Veuillez observer également les intervalles de maintenance des différents fabricants d'appareils. Vous trouverez des remarques dans les documents de service ci-joints.

Inspection 7

Tous les 12 mois ou après 65000 km - au premier des deux termes échus.

Date : _____

Kilométrage : _____

Signature et cachet du vendeur :

Attestation de maintenance du camping-car ou de la caravane**Inspection 8**

Tous les 12 mois ou après 75000 km - au premier des deux termes échus.

Date : _____

Kilométrage : _____

Signature et cachet du vendeur : _____

Inspection 9

Tous les 12 mois ou après 85000 km - au premier des deux termes échus.

Date : _____

Kilométrage : _____

Signature et cachet du vendeur : _____

Si à la suite de la vérification du véhicule des travaux supplémentaires s'avéraient nécessaires, l'exécution de ces travaux exige une passation d'ordre de la part du client. Veuillez observer également les intervalles de maintenance des différents fabricants d'appareils. Vous trouverez des remarques dans les documents de service ci-joints.

Attestation de maintenance du camping-car ou de la caravane**Inspection 10**

Tous les 12 mois ou après 95000 km - au premier des deux termes échus.

Date : _____

Kilométrage : _____

Signature et cachet du vendeur : _____

Inspection 11

Tous les 12 mois ou après 105000 km - au premier des deux termes échus.

Date : _____

Kilométrage : _____

Signature et cachet du vendeur : _____

Si à la suite de la vérification du véhicule des travaux supplémentaires s'avéraient nécessaires, l'exécution de ces travaux exige une passation d'ordre de la part du client. Veuillez observer également les intervalles de maintenance des différents fabricants d'appareils. Vous trouverez des remarques dans les documents de service ci-joints.



1	Introduction	17	4.6	Siège conducteur/ siège passager	44
1.1	Généralités	18	4.6.1	Faire pivoter le siège conducteur/passager en position de marche	45
1.2	Conseils relatifs à l'environnement	19	4.6.2	Régler la position assise convenable	45
2	Sécurité	21	4.6.3	Régler l'accodoir	45
2.1	Protection anti-incendie	21	4.7	Appuie-têtes	46
2.1.1	Mesures préventives contre le feu	21	4.8	Disposition des sièges	46
2.1.2	Lutte contre le feu	21	4.9	Faire le plein de gazole	46
2.1.3	En cas d'incendie	22	4.10	Capot moteur	47
2.2	Généralités	22	4.11	Pupitre de lecture/écriture	47
2.3	Sécurité routière	23	4.12	Lève-vitre électrique	48
2.4	Système de remorquage	24	4.13	Pare-brise chauffant (Classe B)	48
2.5	Installation de gaz	25	4.14	Dispositifs occultants plissés pour le pare-brise et les fenêtres côté conducteur et passager	49
2.6	Circuit électrique	26			
2.7	Circuit d'eau	26			
3	Avant le voyage	27	5	Mise en place du camping-car	51
3.1	Première mise en service	27	5.1	Frein à main	51
3.2	Charge utile	27	5.2	Cales de roues	51
3.2.1	Calcul de la charge utile	28	5.3	Marchepied	51
3.2.2	Comment charger correctement le camping-car	31	5.4	Raccordement extérieur	51
3.2.3	Garage arrière/coffre arrière	32	5.5	Vérins stabilisateurs	51
3.2.4	Tiroir sous plancher	32	5.5.1	Vérins stabilisateurs mécaniques	52
3.2.5	Charges sur le toit	33	5.5.2	Vérins stabilisateurs électriques	53
3.2.6	Porte-vélos	34	5.6	Portes	55
3.3	Système de remorquage	35	5.6.1	Verrouillage centralisé	55
3.4	Marchepied à commande électrique	35	5.6.2	Porte cellule et porte chauffeur ...	56
3.5	Tables	36	5.6.3	Porte à moustiquaire	58
3.5.1	Table de la dînette (variante 1)	36	5.7	Portillons extérieurs	59
3.5.2	Table de la dînette (variante 2)	37	5.7.1	Serrure du portillon (variante 1) ...	59
3.6	Verrouillage centralisé des tiroirs	37	5.7.2	Serrure du portillon (variante 2) ...	60
3.7	Téléviseur	38	5.7.3	Serrure du portillon (variante 3) ...	61
3.7.1	Téléviseur sur le support	38	5.7.4	Serrure du portillon (variante 4) ...	62
3.7.2	Téléviseur dans le meuble télévision	38	5.7.5	Serrure du portillon (variante 5) ...	63
3.8	Chaînes à neige	39	5.8	Tiroir sous plancher	63
3.9	Sécurité routière	39			
4	En voyage	41	6	Habitation	65
4.1	En voyage avec le camping-car	41	6.1	Aération	65
4.2	Vitesse de conduite	42	6.2	Fenêtres	66
4.3	Freinage	42	6.2.1	Fenêtre coulissante	66
4.4	Ceintures de sécurité	42	6.2.2	Fenêtre projetante	67
4.5	Sièges pour enfants	43	6.2.3	Store occultant ou dispositif occultant plissé et moustiquaire	73

6.2.4	Dispositifs occultants plissés pour le pare-brise et les fenêtres côté conducteur et passager (Camp, Tramp)	75	7	Installation de gaz	105
6.3	Lanterneaux	76	7.1	Généralités	105
6.3.1	Lanterneau à manivelle	77	7.2	Bouteilles de gaz	107
6.3.2	Lanterneau basculant	78	7.3	Changement des bouteilles de gaz	108
6.3.3	Lanterneau à pousoirs	79	7.4	Robinets d'arrêt de gaz	108
6.3.4	Lanterneau panoramique multi-positions	80	7.5	Raccordement externe de gaz	109
6.4	Sièges	82	7.6	Dispositif de commutation Triomatic	110
6.4.1	Faire pivoter les sièges	82	8	Installation électrique	113
6.4.2	Régler le siège bar	82	8.1	Généralités	113
6.5	Tables	83	8.2	Notions	113
6.5.1	Table de bar	83	8.3	Réseau de bord 12 V	114
6.5.2	Table suspendue à pied repliable (variante 1)	84	8.3.1	Batterie de démarrage	114
6.5.3	Table suspendue à pied repliable (variante 2)	84	8.3.2	Batterie de cellule	116
6.5.4	Rallonge de table	85	8.4	Bloc électrique	118
6.5.5	Table suspendue à pied repliable (variante 3)	86	8.5	Panneau de contrôle (variante 1)	122
6.5.6	Table fixe à pied télescopique	87	8.5.1	Indicateur de charge/de niveau de réservoir pour charge batterie et niveaux réservoir eau/eaux usées	122
6.5.7	Table fixe à pied fixe	88	8.5.2	Interrupteur principal 12 V	124
6.6	Verrouillage centralisé des tiroirs	89	8.5.3	Voyant de contrôle 12 V	124
6.7	Téléviseur	90	8.5.4	Voyant de contrôle 230 V	125
6.8	Lits	91	8.6	Panneau de contrôle (variante 2)	125
6.8.1	Lit escamotable	91	8.6.1	Interrupteur principal 12 V	125
6.8.2	Lit de capucine	92	8.6.2	Affichage ACL	126
6.8.3	Lit superposé	93	8.7	Panneau de contrôle (variante 3)	131
6.9	Marchepied pour le lit arrière	93	8.7.1	Interrupteur principal 12 V	131
6.10	Transformation en couchage	94	8.7.2	Affichage ACL	132
6.10.1	Dînette centrale (variante 1)	94	8.8	Panneau de contrôle (variante 4)	136
6.10.2	Dînette centrale (variante 2)	95	8.8.1	Interrupteur principal 12 V	136
6.10.3	Dînette centrale avec banquette (variante 1)	96	8.8.2	Affichage ACL	137
6.10.4	Dînette centrale avec banquette (variante 2)	97	8.9	Réseau de bord 230 V	142
6.10.5	Dînette centrale avec banquette longitudinale	98	8.9.1	Raccordement 230 V	143
6.10.6	Dînette en U	99	8.9.2	Câble d'alimentation pour le raccordement externe 230 V	143
6.10.7	Dînette arrière B 634	100	8.10	Fusibles	144
6.10.8	Bar avec banquette longitudinale	101	8.10.1	Fusibles 12 V	144
6.10.9	Banquette longitudinale avec table fixe à pied télescopique	102	8.10.2	Fusible 230 V	149
6.11	Spot	103	8.11	Schémas électriques	150
			8.11.1	Schéma électrique 230 V	150
			8.11.2	Schéma électrique 12 V	150

9	Appareils intégrés	151	11.1.5	Dessous de caisse	191
9.1	Généralités	151	11.1.6	Réservoir d'eaux usées	191
9.2	Chauffage	152	11.1.7	Marchepied	192
9.2.1	Modèle avec la cheminée du chauffage du côté droit du véhicule	152	11.2	Entretien intérieur	192
9.2.2	Chauffer correctement	153	11.3	Nettoyer le pare-brise chauffant	193
9.2.3	Chauffage à air chaud Trumatic C	154	11.4	Entretien en hiver	193
9.2.4	Dispositif de chauffage Trumatic E pour la cabine de conduite	156	11.5	Immobilisation	194
9.2.5	Chauffage supplémentaire (Classe B, B-Classic)	157	11.5.1	Immobilisation temporaire	194
9.3	Chauffe-eau Trumatic C	158	11.5.2	Hivernage	195
9.4	Cuisine	160	11.5.3	Remise en service du véhicule après une immobilisation temporaire ou un hivernage	196
9.4.1	Réchaud à gaz	160	12	Service après-vente et maintenance	197
9.4.2	Four à gaz	162	12.1	Travaux de maintenance	197
9.4.3	Four à micro-ondes	163	12.2	Remplacement des ampoules, à l'extérieur	197
9.4.4	Hotte aspirante	164	12.2.1	Eclairage avant	198
9.5	Réfrigérateur	165	12.2.2	Eclairage arrière	200
9.5.1	Déposer la grille d'aération du réfrigérateur	165	12.2.3	Eclairage latéral	201
9.5.2	Modes de fonctionnement	166	12.2.4	Types d'ampoules pour l'éclairage extérieur	203
9.5.3	Modes de fonctionnement avec AES	172	12.3	Remplacement des ampoules et tubes à néon, à l'intérieur	206
9.5.4	Réfrigérateur, verrouillage	174	12.3.1	Spot (variante 1)	206
10	Équipement sanitaire	177	12.3.2	Spot (variante 2)	206
10.1	Alimentation en eau - Généralités	177	12.3.3	Spot (variante 3)	207
10.2	Réservoir d'eau	178	12.3.4	Spot (variante 4)	207
10.2.1	Bec de remplissage d'eau fraîche	178	12.3.5	Spot (variante 5)	207
10.2.2	Remplir le circuit d'eau	180	12.3.6	Eclairage de la cellule	208
10.3	Réservoir d'eaux usées	182	12.3.7	Eclairage de la cellule/éclairage de la cuisine	208
10.4	Cabinet de toilette	183	12.3.8	Eclairage de la cuisine	208
10.5	Toilettes	183	12.3.9	Eclairage du cabinet de toilette (variante 1)	209
10.5.1	Toilettes Thetford	183	12.3.10	Eclairage du cabinet de toilette (variante 2)	209
10.5.2	Enlever la cassette Thetford	184	12.3.11	Lampe halogène	209
10.6	Vidange du circuit d'eau	185	12.3.12	Types d'ampoules pour l'éclairage intérieur	210
10.7	Emplacement des robinets de vidange	186	12.4	Resserrer le ressort de la moustiquaire et du store occultant	210
11	Entretien	189	12.5	Essieu arrière AL-KO	211
11.1	Entretien extérieur	189	12.6	Pièces de rechange	212
11.1.1	Le lavage au nettoyeur à haute-pression	189	12.7	Plaque signalétique	213
11.1.2	Lavage du camping-car	189	12.8	Autocollants d'avertissement et d'indication	213
11.1.3	Pièces rapportées en plastique renforcé de fibre de verre	190	12.9	Concessionnaires HYMER	213
11.1.4	Vitres en verre acrylique	191	12.10	Clés supplémentaires	214

13	Roues et pneus	215	15	Poids des équipements spéciaux	237
13.1	Généralités	215	15.1	Poids des équipements spéciaux	237
13.2	Choix des pneus	216	16	Données techniques	239
13.3	Indication sur le pneu	217	16.1	Données techniques	239
13.4	Maniement des pneus	217	17	Conseils utiles	241
13.5	Changement de roue	218	17.1	Codes de la route à l'étranger	241
13.5.1	Instructions générales	218	17.2	Assistance en Europe	241
13.5.2	Couple de serrage	218	17.3	Limitations de vitesse et dimensions autorisées	243
13.5.3	Remplacer la roue	219	17.4	Conduire avec des feux de croisement dans les pays européens	246
13.5.4	Changement de pneu avec des jantes en alu	219	17.5	Dormir dans le camping-car en dehors des terrains de camping	246
13.6	Etrier de roue de secours	220	17.6	Alimentation en gaz dans les pays européens	248
13.6.1	Roue de secours dans le coffre arrière ou dans le garage (variante 1)	220	17.7	Ordonnances concernant les péages dans les pays européens	248
13.6.2	Roue de secours dans le coffre arrière ou dans le garage (variante 2)	220	17.8	Conseils pour passer des nuits sûres pendant les voyages	248
13.6.3	Roue de secours sous plancher	221	17.9	Conseils pour les campeurs d'hiver	249
13.6.4	Roue de secours sous le véhicule	221	17.10	Bilan énergétique de la batterie cellule	250
13.6.5	Roue de secours sous plancher (variante 3)	222	17.11	Listes de contrôle de voyage	251
13.7	Pression des pneus	223	18	Index	255
13.7.1	Véhicule porteur : Fiat/Citroen	223			
13.7.2	Véhicule porteur : Mercedes-Benz	224			
14	Recherche de panne	225			
14.1	Système de freinage	225			
14.2	Installation électrique	226			
14.3	Installation de gaz	228			
14.4	Cuisine	229			
14.4.1	Réchaud à gaz/four à gaz	229			
14.4.2	Four à micro-ondes	229			
14.5	Chauffage, chauffe-eau, réfrigérateur	230			
14.5.1	Chauffage/Chauffe-eau Trumatic C	230			
14.5.2	Chauffage Trumatic E	232			
14.5.3	Réfrigérateur	232			
14.6	Alimentation en eau	235			
14.7	Cellule	236			

Avant la première mise en service du véhicule, veuillez respecter les instructions suivantes :



- ▶ **Resserrer les écrous ou les boulons de roue au bout de 50 km.**
- ▶ **Lire le manuel d'utilisation afin d'éviter les dommages corporels ou un endommagement matériel.**

Avant chaque mise en service du véhicule, veuillez respecter les instructions suivantes :



- ▶ **Contrôler la pression des pneus.**
Voir le chapitre pression des pneus.
- ▶ **Charger correctement le véhicule. Pour cela respecter le poids total autorisé en charge.**
Voir le chapitre charge utile.
- ▶ **Charger les batteries au maximum avant chaque voyage.**
Voir chapitres batterie de démarrage et batterie de cellule.
- ▶ **Lorsque la température extérieure passe en dessous de 0 °C, chauffer le véhicule avant de remplir le circuit d'eau.**
Voir les paragraphes alimentation en eau/remplir le réservoir d'eau.
- ▶ **Transporter les bouteilles de gaz bien fixées dans le compartiment à gaz.**
- ▶ **Tenir toujours les aérations forcées libres.**
Voir le chapitre fenêtres/lanterneaux/aération.
- ▶ **Avant de faire le plein de carburant du véhicule, mettre les appareils intégrés alimentés au gaz hors service.**

Veuillez respecter les indications suivantes en cas de risque de gel :



- ▶ **En cas de risque de gel, toujours chauffer le véhicule.**
Voir chapitre régime hiver/chauffage.
- ▶ **Si, en cas de gel, le véhicule n'est pas utilisé, vidanger totalement le circuit d'eau. Laisser tous les robinets d'eau ouverts en position intermédiaire. Laisser tous les robinets de vidange ouverts. En procédant de cette manière, les appareils intégrés ainsi que le véhicule sont protégés contre les dommages dus au gel.**
Voir chapitre vidange du circuit d'eau.

Avant le premier démarrage, lire entièrement le manuel d'utilisation suivant !

Emportez toujours le manuel d'utilisation avec vous dans le camping-car. Veuillez également communiquer toutes les consignes de sécurité à tout autre utilisateur.



- ▶ La négligence de ce symbole peut entraîner des dangers pour les personnes.



- ▶ La négligence de ce symbole peut provoquer l'endommagement externe ou interne du véhicule.



- ▶ Ce symbole renvoie à des recommandations ou à des particularités.



- ▶ Ce symbole indique un comportement respectueux de l'environnement.

Ce manuel d'utilisation contient des paragraphes dans lesquels sont décrits des équipements correspondant à certains modèles ou un équipement particulier. Ces chapitres ne sont pas indiqués spécialement. C'est pourquoi l'équipement de votre camping-car peut être différent de ce qui est décrit dans ce manuel d'utilisation.

Les équipements spéciaux sont décrits lorsque cela est nécessaire.

Veuillez tenir compte des manuels d'utilisation annexes joints aux équipements embarqués !



- ▶ Les indications "à droite", "à gauche", "à l'avant", "à l'arrière" se rapportent toujours au véhicule positionné dans le sens de marche.
- ▶ Toutes les indications de dimensions et de poids sont des valeurs "approximatives".

Si, du fait du non-respect des indications données dans le manuel d'utilisation, des dommages devaient se manifester sur le camping-car, la garantie accordée par **HYMER AG** serait annulée.

Nous essayons constamment d'améliorer la qualité de nos camping-cars. Nous nous réservons le droit de procéder à des modifications de leur apparence, de leurs équipements et caractéristiques techniques, et espérons votre compréhension. De ce fait, le contenu du manuel d'utilisation ne donne droit à aucune revendication envers **HYMER AG**. La notice contient les descriptions des équipements connus et déjà introduits sur le marché au moment de l'impression.

La reproduction, traduction ou duplication, même partielle, de ce manuel d'utilisation sans l'autorisation écrite de la société **HYMER AG** est interdite.

1.1 Généralités

Le camping-car est construit selon les règles de sécurité reconnues et sur la base des techniques de construction actuelles. Néanmoins, le non-respect des indications données dans ce manuel d'utilisation peut entraîner des blessures de personnes ou l'endommagement du camping-car.

Utiliser uniquement le véhicule dans un état technique impeccable. Respecter les instructions du manuel d'instruction.

Faire immédiatement réparer par des spécialistes les problèmes techniques qui menacent la sécurité des personnes ou du véhicule.

Faire vérifier et réparer le système de freins et l'installation de gaz du véhicule uniquement par un service spécialisé.

D'éventuelles modifications de l'ensemble ne devront être entreprises qu'avec le consentement de **HYMER AG**.

Le camping-car est exclusivement réservé au transport de passagers. Les bagages et accessoires ne peuvent être transportés que si leur poids d'ensemble ne dépasse pas le poids total technique autorisé en charge.

Veillez respecter les délais de vérification et d'inspection prévus dans le manuel d'utilisation.

1.2 Conseils relatifs à l'environnement



- ▷ De façon générale : les eaux usées de toute nature et les déchets domestiques ne doivent pas être déversés dans les caniveaux de rue ou en pleine nature.
- ▷ Vider le réservoir d'eaux usées et la cassette Thetford uniquement aux postes d'élimination des déchets, sur des aires de camping ou dans des endroits d'élimination de déchets spécialement prévus à cet effet. Lors d'arrêts dans des villes et communes, respectez toujours les indications données dans les emplacements de stationnement ou se renseigner en ce qui concerne les possibilités d'éliminations de déchets.
- ▷ Vidanger le plus fréquemment possible le réservoir d'eaux usées, même s'il n'est pas complètement plein (pour des raisons d'hygiène).
Rincer le réservoir et le tuyau d'évacuation à l'eau fraîche, si possible après chaque vidange.
- ▷ Ne jamais laisser la cassette Thetford se remplir trop. Vidanger la cassette Thetford sans tarder au plus tard dès que le voyant du niveau de remplissage s'allume.
- ▷ Même en voyage, les déchets domestiques en verre, les boîtes en fer-blanc, le plastique et déchets humides doivent être triés et séparés. Se renseigner dans chaque commune visitée sur les possibilités d'élimination des déchets. Les déchets domestiques ne doivent pas être vidés dans les poubelles des parkings.
- ▷ Vider aussi fréquemment que possible la poubelle dans les poubelles collectives ou les bennes prévues à cet effet. Cela vous évitera les odeurs désagréables et les amoncellements de déchets à bord.
- ▷ Ne pas laisser tourner inutilement le moteur du véhicule à l'arrêt. Un moteur froid libère une grande quantité de substances toxiques dangereuses, lorsqu'il tourne à vide. La température normale du moteur est atteinte plus rapidement en déplacement.
- ▷ Pour les toilettes, utiliser des produits chimiques écologiques et vraiment biodégradables à faible dosage.
- ▷ Pour des séjours prolongés dans des villes et des communes, rechercher des aires spécialement aménagées pour les camping-cars. Se renseigner dans les communes respectives au sujet des possibilités de stationnement.



Sommaire du chapitre

Vous trouverez dans ce chapitre, des indications importantes concernant la sécurité. Les indications de sécurité ont pour but de protéger les personnes et les affaires de valeur.

Les indications concernent en particulier :

- la protection anti-incendie et le comportement à adopter en cas d'incendie
- le comportement général lors de l'utilisation du camping-car
- la sécurité de circulation du camping-car
- l'installation de gaz du camping-car
- l'installation électrique du camping-car
- le circuit d'eau du camping-car

2.1 Protection anti-incendie

2.1.1 Mesures préventives contre le feu



- ▶ Ne jamais laisser les enfants seuls dans le camping-car.
- ▶ Tenir les produits inflammables éloignés des appareils de chauffage et des appareils de cuisson.
- ▶ Les lampes peuvent être très chaudes. Toujours observer une distance de sécurité de 30 cm.
- ▶ Ne jamais utiliser d'appareils de chauffage ou d'appareils de cuisson portables.
- ▶ Des modifications sur les systèmes électriques ou de gaz ainsi que sur les appareils installés peuvent être effectuées uniquement par des ateliers de réparation autorisés.

2.1.2 Lutte contre le feu



- ▶ Un extincteur à poudre (au moins 1 kg) doit se trouver en permanence dans votre véhicule. Il doit être homologué, contrôlé et se trouver à porté de main.
- ▶ Faire vérifier régulièrement l'extincteur par un spécialiste. Observer la date de contrôle indiquée.

2.1.3 En cas d'incendie



- ▶ Evacuer les passagers du véhicule.
- ▶ Couper l'alimentation électrique et l'isoler du réseau.
- ▶ Fermer le robinet principal de la bouteille de gaz.
- ▶ Donner l'alarme et appeler les pompiers.
- ▶ Combattre l'incendie au cas où cela ne présente aucun risque.



- ▶ Indiquer les emplacements et l'utilisation des sorties de secours.
- ▶ Ne pas encombrer les issues de secours.
- ▶ Observer les instructions d'emploi de l'extincteur.

2.2 Généralités



- ▶ Veiller à ventiler suffisamment le véhicule. Ne jamais couvrir ou bloquer les ouvertures de l'aération forcée (lanterneaux et jusqu'à trois aérateurs de toit) p. ex. avec un tapis d'hiver. Tenir dégagé l'accès des aérations forcées de la neige et des feuilles mortes. Il y a un risque d'asphyxie du fait d'un taux élevé de CO₂.
- ▶ Tenir compte de la hauteur de passage de la porte cellule et de la porte chauffeur.



- ▶ Pour les appareils intégrés (chauffage au gaz, cuisine, réfrigérateur, etc.) et le véhicule porteur (moteur, freins, etc.), les manuels d'utilisation respectifs sont déterminants. En tenir compte absolument !
- ▶ Lors du montage d'accessoires ou d'équipements spéciaux, les dimensions, le poids et le comportement routier du camping-car peuvent être modifiés. Certains ajouts montés nécessitent une mention spéciale dans les papiers du véhicule.
- ▶ N'utiliser que des jantes et des pneus adaptés au camping-car. On peut obtenir les informations relatives à la taille des jantes et des pneus dans les documents du véhicule.
- ▶ Serrer le frein à main lors du stationnement du camping-car.
- ▶ Utiliser les cales de roues à partir d'un poids total autorisé en charge de 4 t lors de l'arrêt sur des pentes. Les cales de roues sont fournies en série pour les véhicules d'un poids total de plus de 4 t.



- ▶ Fermer absolument toutes les portes, portillons extérieurs et fenêtres avant de quitter le véhicule.
- ▶ Emporter le triangle de signalisation, la boîte de premiers secours et/ ou un feu de signalisation de secours si ceux-ci sont prescrits par la loi.
- ▶ Remettre tous les manuels d'utilisation du camping-car et des appareils installés au nouveau propriétaire, lors de la vente du camping-car.

2.3 Sécurité routière



- ▶ Avant chaque départ, contrôler le bon fonctionnement des systèmes de signalisation et d'éclairage, de la direction et des freins.
- ▶ Après une longue période de stationnement (environ 10 mois), faire vérifier le système de freinage et l'installation de gaz par un service spécialisé.
- ▶ Avant chaque départ, verrouiller le lit escamotable au plafond à l'aide de la sangle de sécurité.
- ▶ Avant chaque départ, ouvrir et bloquer les dispositifs occultants plissés sur le pare-brise et les fenêtres côté conducteur et passager.
- ▶ Avant chaque départ, orienter tous les sièges pivotants dans le sens de marche du véhicule et les fixer. Pendant le voyage les sièges pivotants doivent rester bloqués.
- ▶ Pendant le voyage, les personnes ne doivent prendre place que sur les sièges autorisés (voir au chapitre 4). Le nombre de sièges autorisés est indiqué dans les documents du véhicule. Avant chaque départ, attacher les ceintures et rester attaché pendant le voyage.
- ▶ Sécurisez toujours les enfants à l'aide des dispositifs de sécurité enfants prévus et adaptés à la taille et au poids respectifs des enfants.
- ▶ Modèles pour lesquels le pied de table peut être totalement replié sous la table de la dînette : Avant chaque départ, replier le pied de la table de la dînette. Placer la table de la dînette sous le matelas du lit escamotable ou de la capucine ou la fixer dans les supports prévus à cet effet dans la capucine.
- ▶ Le véhicule porteur est un véhicule utilitaire (petit camion). Le style de conduite devra être adapté en conséquence. Prendre en considération la hauteur globale du camping-car lors de trajets empruntant des passages souterrains, des tunnels ou tout autre passage du même genre (se référer aux données techniques dans les documents du véhicule).
- ▶ En hiver, avant chaque départ, le toit devra être déneigé et dégivré.
- ▶ Vérifier régulièrement la pression des pneus avant chaque départ ou toutes les 2 semaines (voir chapitre 13). Une pression de pneus erronée peut être la cause d'une usure supplémentaire et peut endommager les pneus et entraîner une crevaisson. La perte de la maîtrise du véhicule pourrait en être la conséquence.



- ▷ Avant chaque départ, répartir de façon homogène les objets transportés dans le camping-car (voir chapitre 3).
- ▷ Respecter le poids total autorisé en charge et les charges maximales par essieu, lors du chargement du véhicule et des escales, par exemple dans le cas où des bagages ou des aliments seraient ajoutés (voir les documents du véhicule).
- ▷ Avant chaque départ, fermer tous les robinets d'arrêt de gaz et le robinet principal.
- ▷ Avant chaque départ, fermer les portes d'armoires, la porte des toilettes, les portillons et tous les tiroirs. Enclencher le dispositif de verrouillage de sécurité de la porte du réfrigérateur.
- ▷ Fixer la table pliante de la dînette en U arrière aux supports du plancher du véhicule.
- ▷ Fermer les fenêtres et les lanterneaux avant chaque départ.
- ▷ Avant chaque départ, verrouiller tous les portillons donnant sur l'extérieur et les serrures des portillons.
- ▷ Avant chaque départ, enlever les vérins stabilisateurs externes et replier les vérins stabilisateurs du camping-car.
- ▷ Avant chaque départ, et après de courts arrêts, vérifier si le marchepied est bien refermé.
- ▷ Lors du premier voyage et après chaque changement de roue, resserrer les écrous de la roue après 50 km. Par la suite, s'assurer de temps en temps que les écrous sont solidement fixés. Couple de serrage, voir chapitre 13.
- ▷ Les pneus ne doivent pas être plus âgés que 6 ans ; le matériau devenant poreux avec le temps (voir chapitre 13).
- ▷ Les pneus, les suspensions et la direction sont soumis à des contraintes supplémentaires, lors du montage de chaînes à neige. Rouler avec des chaînes lentement et uniquement sur des routes totalement enneigées. Dans le cas contraire, le camping-car pourrait être endommagé. L'utilisation des chaînes à neige est soumise à la réglementation en vigueur des différents pays.

2.4 Système de remorquage



- ▶ Etre prudent lors de l'attelage ou du dételage d'une remorque.
- ▶ Durant le rangement pour l'attelage ou le dételage, personne ne doit se trouver entre le camping-car et la remorque.

2.5 Installation de gaz



- ▶ Avant chaque départ, fermer tous les robinets d'arrêt de gaz et le robinet principal.
- ▶ L'installation de gaz doit être réparée ou modifiée uniquement par un atelier spécialisé agréé.
- ▶ Faire contrôler l'installation de gaz par un atelier spécialisé agréé, conformément aux dispositions nationales, avant de la mettre en service. Ceci est également valable pour des véhicules qui sont retirés provisoirement de la circulation. En cas de modifications au niveau de l'installation de gaz, faire contrôler celle-ci immédiatement par un atelier spécialisé agréé.
- ▶ En cas de problème sur l'installation de gaz (odeur de gaz, consommation de gaz élevée), il y a un risque d'explosion ! Fermer immédiatement le robinet principal de la bouteille de gaz. Ouvrir les fenêtres et les portes et bien aérer. Ne pas fumer, ne pas allumer de flamme nue et ne pas actionner d'interrupteur électrique (démarrateur, interrupteur d'éclairage etc.). Faire éliminer la défaillance par un atelier spécialisé agréé.
- ▶ Ouvrir un lanterneau avant la mise en service de toute flamme nue (réchaud à gaz).
- ▶ Ne pas utiliser le réchaud à gaz comme source de chauffage.
- ▶ Le tuyau d'échappement de gaz au chauffage et à la cheminée devra être stable et étanche. Le tuyau d'échappement ne devra présenter aucun dommage.
- ▶ Les gaz d'échappement doivent pouvoir être évacués librement, de même que l'air frais doit pouvoir pénétrer librement. C'est pourquoi il est nécessaire de dégager le véhicule de tout monticule de neige et de tablier du véhicule. Les orifices d'aspiration sous le plancher du véhicule doivent rester libres et propres.
- ▶ Lorsque le camping-car ou les appareils à gaz ne sont pas utilisés, fermer le robinet principal de la bouteille de gaz.
- ▶ En cas d'existence de plusieurs appareils à gaz, chaque appareil à gaz doit être doté d'un robinet d'arrêt de gaz. Fermer les robinets d'arrêt de gaz des appareils qui ne sont pas utilisés.
- ▶ Le système de sécurité d'allumage doit couper l'alimentation en gaz en l'espace d'une minute après l'extinction de la flamme. On entend alors un clic perceptible. Contrôler de temps en temps cette fonction.
- ▶ Aucun appareil à flamme (réchaud à gaz, chauffage, chauffe-eau, etc.) ne doit être utilisé lors du remplissage du réservoir de carburant, sur les ferries ou dans les garages. Risque d'explosion !
- ▶ N'utiliser que des bouteilles de gaz de 11 ou de 5 kg. Les bouteilles de camping munies d'une soupape de retenue (bouteilles bleues de 2,5 ou 3 kg maximum) peuvent être utilisées dans des cas exceptionnels avec une soupape de sécurité.
- ▶ Bloquer solidement les bouteilles de gaz dans leur compartiment en les maintenant droites.
- ▶ Le gaz de propane est gazeux jusqu'à -42 °C, le gaz de butane en revanche n'est gazeux que jusqu'à 0 °C. Ces températures dépassées, la pression de gaz est inexistante. Le gaz butane ne convient pas en hiver.



- ▶ Contrôler régulièrement l'étanchéité de la lyre au niveau du raccordement de la bouteille de gaz. La lyre ne doit être ni fissurée ni poreuse. Faire changer la lyre et le régulateur de pression du gaz au plus tard 10 ans après la date de fabrication dans un atelier spécialisé agréé. L'exploitant de l'installation de gaz doit faire procéder au remplacement.
- ▶ En raison de sa fonction et de sa construction, le compartiment à gaz est un espace ouvert vers l'extérieur. Afin de pouvoir immédiatement évacuer le gaz vers l'extérieur, le dispositif d'aération forcée montée en série ne doit jamais être recouvert ni obstrué.
- ▶ Ne pas utiliser le compartiment à gaz comme rangement.
- ▶ Le robinet principal de la bouteille de gaz doit être accessible.
- ▶ Interdire l'accès au compartiment à gaz à toute personne non autorisée.
- ▶ Ne transporter les bouteilles de gaz que dans leur compartiment.

2.6 Circuit électrique



- ▶ Les travaux sur l'installation électrique ne doivent être exécutés que par un personnel qualifié.
- ▶ Avant l'exécution de travaux sur l'installation électrique, déconnecter tous les appareils et les lampes, débrancher la batterie et couper le câble d'alimentation 230 V du réseau.
- ▶ N'utiliser que des fusibles d'origine avec les valeurs prescrites dans le manuel d'utilisation.
- ▶ Ne remplacer les fusibles défectueux que lorsque l'origine du problème a été détectée et éliminée.
- ▶ Ne jamais ponter ni réparer des fusibles.

2.7 Circuit d'eau



- ▶ Lorsque le véhicule n'est pas chauffé, alors qu'il y a un risque de gel, vidanger totalement le circuit d'eau. Laisser tous les robinets d'eau ouverts en position intermédiaire. Laisser tous les robinets de vidange ouverts. En procédant de cette manière, les appareils intégrés ainsi que le véhicule sont protégés contre les dommages dus au gel.



- ▶ L'eau stagnante dans le réservoir d'eau ou dans les conduites d'eau devient impropre à la consommation en peu de temps. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de bien rincer les conduites d'eau et le réservoir d'eau du véhicule avec plusieurs litres d'eau fraîche, avant toute mise en service du véhicule. Ouvrir pour cela tous les robinets d'eau. Après chaque utilisation du véhicule, vider le réservoir d'eau et les conduites d'eau.

Sommaire du chapitre

Vous trouverez dans ce chapitre des indications importantes et des mesures à prendre que nous vous demandons de respecter avant d'entamer un trajet.

Les indications concernent en particulier :

- la première mise en service
- la charge utile et le calcul de celle-ci
- le chargement correct du camping-car et du porte-vélos
- le système de remorquage
- sortie et entrée du marchepied
- le rangement de la table de la dînette
- le verrouillage centralisé des tiroirs de la surface de travail
- le rangement du téléviseur
- l'utilisation de chaînes à neige

Vous trouverez à la fin du chapitre une liste de contrôle dans laquelle les points les plus importants sont rassemblés.

3.1 Première mise en service



- ▷ Lors du premier voyage, resserrer les écrous de roue après 50 km. Par la suite, s'assurer de temps en temps que les écrous sont solidement fixés. Couple de serrage, voir chapitre 13.

Un jeu de clés comprenant les clés du véhicule porteur et les clés pour la cellule est fourni avec le camping-car. Il est recommandé de toujours conserver une clé de réserve à l'extérieur du camping-car. Noter les numéros des clés respectives. En cas de perte, le concessionnaire **HYMER** pourra vous aider. Pour de plus amples renseignements, voir chapitre 12.

3.2 Charge utile



- ▷ Une charge supplémentaire trop importante et une pression de pneus erronée peuvent entraîner l'éclatement des pneus. La perte de la maîtrise du véhicule pourrait en être la conséquence.



- ▷ Le poids total autorisé en charge indiqué dans les documents du véhicule ne doit pas être dépassé par la charge utile.
- ▷ Le montage d'accessoires ou d'équipement spécial, le réservoir d'eau plein et les bouteilles de gaz se trouvant à bord réduisent la charge utile.
- ▷ Observer les charges par essieu indiquées dans les documents du véhicule.

Pour éviter de modifier les caractéristiques de tenue de route du camping-car, il faudra, lors du chargement, tenir compte du fait que le centre de gravité de la charge se trouve directement sur le plancher du véhicule.



- ▷ Avant chaque départ, **HYMER AG** vous recommande, pour votre propre sécurité, de peser le camping-car chargé sur une balance publique.

3.2.1 Calcul de la charge utile



► Le calcul de la charge utile s'effectue en partie sur la base des poids arrondis. Pour des raisons de sécurité, le poids total autorisé en charge ne doit en aucun cas être dépassé.

Avant chaque départ, **HYMER AG** vous recommande, pour votre propre sécurité, de peser le camping-car chargé sur une balance publique.

La charge utile (3) représente la différence de poids entre

- poids total autorisé (1) en charge
et
- poids du véhicule (2) en état de marche.

(1) Poids total autorisé en charge

Le poids total autorisé en charge est relatif aux caractéristiques techniques du véhicule et à la charge maximale des pneus.

Le poids total autorisé en charge est indiqué par le constructeur dans les papiers du véhicule.

(2) Poids en état de marche

Le poids en état de marche est constitué :

- Poids à vide (masse du véhicule vide) avec l'équipement standard monté en usine
- Poids du conducteur
- Equipement de base

Le poids à vide comprend les lubrifiants tels que les huiles ou les liquides de refroidissement, la trousse à outils de bord, la roue de secours et un réservoir de carburant rempli à 90 %.

75 kg sont toujours choisis comme masse du conducteur indépendamment du poids réel de celui-ci.

L'équipement de base comprend toutes les pièces et les liquides nécessaires pour utiliser le véhicule de façon sûre et conforme. En font partie :

- un système d'eau rempli à 100 % (réservoir d'eau et conduites)
- des bouteilles de gaz remplies à 100 %
- un système de chauffage rempli
- un système de chasse-d'eau des toilettes rempli
- la masse des câbles d'alimentation pour l'alimentation électrique en 230 V
- l'élément d'encastrement pour une batterie supplémentaire si une batterie supplémentaire est prévue

Les réservoirs d'eaux usées et pour matières fécales sont vides.

Exemple de calcul de l'équipement de base :

Réservoir d'eau avec 120 l	120 kg
Bouteilles de gaz (2 x 11 kg gaz + 2 x 14 kg bouteille)	+ 50 kg
Chauffe-eau avec 12 l	+ 12 kg
Câble d'alimentation 230 V	+ 4 kg
Élément d'encastrement pour batterie supplémentaire	+ 20 kg
Total	= 206 kg

Le poids en état de marche est indiqué par le constructeur dans les papiers du véhicule.

(3) Charge utile

La charge utile est constituée de :

- Charge conventionnelle (3.1)
- Equipement supplémentaire (3.2)
- Equipement personnel (3.3)

(3.1) Charge conventionnelle

Lors du calcul de la charge conventionnelle, une masse de 75 kg est présumée reposer sur chaque place prévue par le constructeur, quel que soit le poids réel des passagers.

La place du conducteur est déjà comprise dans le poids en état de marche et ne doit **pas** entrer dans le calcul.

Le nombre de places est indiqué par le constructeur dans les papiers du véhicule.



- ▷ Davantage de personnes que le nombre indiqué dans les papiers du véhicule sont autorisées à voyager à bord du camping-car si elles disposent toutes d'une place assise et que le poids total autorisé en charge n'est pas dépassé. Il est permis de vider les réservoirs de liquide ou de retirer les bouteilles de gaz pour ne pas dépasser le poids total autorisé.

(3.2) Equipement supplémentaire

L'équipement supplémentaire comprend les accessoires et l'équipement spécial.

L'équipement supplémentaire peut être par exemple :

- Dispositif d'attelage de remorque
- Galerie de toit
- Marquise
- Porte-vélos ou motos
- Antenne parabolique
- Four à micro-ondes

Les poids des différents équipements optionnels sont indiqués au chapitre 15 ou sont à demander au constructeur.

(3.3) Equipement personnel

L'équipement personnel comprend les objets transportés dans le camping-car qui ne sont pas cités dans l'énumération ci-dessus. Il s'agit par exemple de :

- Denrées alimentaires
- Vaisselle
- Téléviseur
- Radio
- Vêtements
- Linges de lit
- Jouets
- Livres
- Produits d'hygiène

Font également partie de l'équipement personnel quel que soit l'endroit où ils se trouvent :

- Animaux
- Vélos
- Bateaux
- Planches à voile
- Equipements de sport

Pour l'équipement personnel, il faut compter un poids minimum qui peut être calculé selon la formule suivante :

$$\text{Poids minimum } M \text{ (kg)} = 10 \times N + 10 \times L$$

N = nombre maximum de personnes, conducteur compris, selon les indications du constructeur

L = longueur totale du camping-car en mètres

Exemple de calcul de la charge utile

	Masse à prendre en compte en kg	Calcul
Poids total autorisé en charge d'après les papiers du véhicule	3500	
Poids en état de marche, équipement de base compris, d'après les papiers du véhicule	- 3070	
Charge utile	430	
Charge conventionnelle, p. ex. 3 personnes à 75 kg	- 225	
Equipement supplémentaire	- 40	
Ce qui donne pour l'équipement personnel	= 165	

3.2.2 Comment charger correctement le camping-car



- ▶ Répartir la charge utile de façon homogène sur les côtés gauche et droit du véhicule.
- ▶ Répartir la charge utile de façon homogène conformément aux charges par essieu indiquées dans les documents du véhicule sur les deux essieux. En outre, prendre en compte la capacité de charge permise des roues (voir chapitre 13).
- ▶ Considérer l'effet de levier en cas de charge utile importante au niveau de l'essieu arrière (p. ex. moto sur le porte-charge arrière), ou charge maximale du coffre arrière en particulier en cas de dépassement vers l'arrière long (→). Le délestage de l'essieu avant influence la tenue de route de manière négative en particulier en ce qui concerne les véhicules à traction avant.
- ▶ Ranger les objets lourds (armature de tente, boîtes de conserves, et autres) en les bloquant, pour les empêcher de glisser :
 - dans les coffres sous le plancher
 - dans les cases de rangement dont les portes ne s'ouvrent pas dans le sens de marche du véhicule
 - sur le plancher
- ▶ Empiler les objets légers (linge) dans les coffres situés au niveau du toit.
- ▶ Installer uniquement des vélos sur le porte-vélos.
- ▶ Par sécurité, peser le véhicule chargé (y compris les passagers) avant le voyage.

Pour les véhicules porteurs Fiat, la suspension des roues arrières se compose de plusieurs lames. Lorsque le véhicule n'est pas chargé, les lames à ressort sont en position horizontale. Lorsque le véhicule est chargé, les lames à ressort se plient vers le haut. Ceci donne l'impression que le véhicule est surchargé. Ce comportement correspond à une réaction progressive, c'est à dire que les ressorts réagissent "mollement" au début du chargement et qu'ils deviennent de plus en plus "durs".

Les possibilités de rangement du camping-car dépendent plus ou moins du tracé de celui-ci. Des espaces de rangements volumineux (surtout au niveau du garage arrière/ coffre arrière) invitent au rangement d'ustensiles de vacances lourds (p. ex. scooter). L'essieu arrière risque en conséquence d'atteindre ses limites de manière prématurée.

La surcharge du camping-car, ou même de chaque essieu, ne doit pas être sous-estimée. C'est pourquoi le poids effectif de chargement n'est pas l'unique élément décisif pour un chargement correct, mais également à quelle distance des essieux le chargement est placé.

Afin de calculer la répartition idéale du chargement, il vous faudra une balance, un mètre, une cale et un peu de temps.

Le calcul du poids du chargement sur l'essieu avant ou arrière se fait tout simplement avec l'équation suivante :

L'élément déterminant est l'écart respectif "A" (en cm) entre l'essieu avant et chaque poids du chargement "G" (en kg). En outre, il est nécessaire de prendre en compte l'empattement du véhicule "R" (en cm) dans le calcul. L'écart de l'essieu avant A multiplié par le poids G divisé par l'empattement R donne la charge dont le poids s'exerce sur l'essieu arrière (!). Puis, le poids de chargement est déduit de la charge de l'essieu arrière que nous venons de calculer. Si le résultat de la différence est une valeur positive, cela signifie que l'essieu avant est soulagé de ce poids. Si en revanche, le résultat est négatif, cela signifie que l'essieu avant est soumis à une charge.

Exemple de calcul

Écart avec l'essieu avant	A	452 (cm)
Poids dans le garage arrière/coffre arrière	G	x 100 (kg)
Empattement du véhicule	R	+ 325 (cm)
Charge exercée sur l'essieu arrière		139 (kg)
Poids dans le garage arrière/coffre arrière		- 100 (kg)
Déchargement de l'essieu avant		39 (kg)

Le calcul des valeurs correspondantes pour tous les espaces de rangement, permet de déterminer le chargement correct.

3.2.3 Garage arrière/coffre arrière



- ▷ Lors du chargement du garage arrière/du coffre arrière, tenir compte des charges autorisées par essieu et du poids total autorisé en charge.
- ▷ La charge maximale autorisée du garage arrière/du coffre arrière est de 350 kg ! Ne pas dépasser la charge autorisée de l'essieu arrière !
- ▷ Prendre en considération l'effet de levier en traînant une décharge de l'essieu avant en cas de charge maximale du garage/coffre arrière. Les caractéristiques de tenue de route se détériorent.
- ▷ Répartir le chargement supplémentaire de façon équilibrée. Des charges trop élevées et mal réparties endommagent le revêtement de sol.
- ▷ Utiliser le système de support proposé en accessoire par **HYMER AG** lorsque que vous rangez des vélos dans le garage arrière.

3.2.4 Tiroir sous plancher



- ▷ Charger le tiroir sous plancher avec maximum 40 kg.

3.2.5 Charges sur le toit



- ▶ Attention en marchant sur le toit ! Lorsque le toit est mouillé ou recouvert de glace, il devient glissant.



- ▷ Ne monter sur le toit que lorsqu'une galerie de toit est installée. Ne monter sur le toit que par l'échelle arrière.
- ▷ Le toit du véhicule est conçu pour une charge ponctuelle maximale de 75 kg/100 cm². Ne se déplacer sur le toit que sur la tôle de marche prévue à cet effet.
- ▷ Ne fixer sur le porte-charges de toit que des charges de toit comme p. ex. une planche à voile, un bateau pneumatique ou des canoës légers. La charge maximale autorisée sur le toit est de 200 kg.
- ▷ Amarrer solidement les charges transportées sur le toit. Ne pas utiliser de tendeurs caoutchouc.
- ▷ Tenir compte de la hauteur totale du camping-car avec le porte-charge chargé.

Echelle arrière

Rabattre vers le bas :

- Insérer la clé dans le barillet (Image 1,2) du verrouillage de l'échelle arrière (Image 1,1) et tourner d'un quart de tour, jusqu'à ce que la clé soit en position verticale.
- Maintenir la partie repliable de l'échelle arrière (Image 1,4) et faire pivoter le circlip (Image 1,5).
- Retirer la clé et rabattre l'échelle arrière vers le bas.
- Monter sur l'échelle arrière avec précaution.

Rabattre vers le haut :

- Replier l'échelle arrière vers le haut et la maintenir.
- Insérer la clé dans le barillet (Image 1,2) du verrouillage de l'échelle arrière (Image 1,1).
- Faire pivoter le circlip (Image 1,5) vers l'intérieur selon l'axe du montant de la partie fixe de l'échelle arrière (Image 1,3).
- Tourner la clé d'un quart de tour, jusqu'à ce que la clé soit en position horizontale.
- Contrôler le verrouillage de l'échelle : tirer légèrement sur l'échelle.

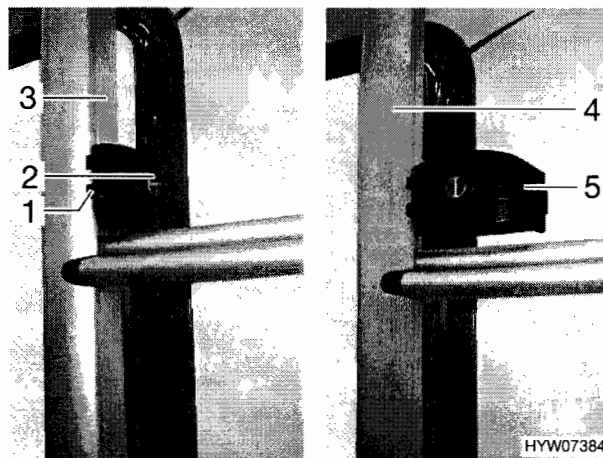


Image 1 Verrouillage de l'échelle arrière

3.2.6 Porte-vélos

Voyage avec un porte-vélos chargé



- ▶ Pendant le voyage, contrôler la bonne fixation des bicyclettes sur le porte-vélos au bout des 10 premiers kilomètres et ensuite, à chaque arrêt.

Le camping-car est équipé de série de crochets de fixation pour la pose d'un porte-vélos.



- ▶ Le porte-vélos doit être chargé uniquement de vélos (quatre au maximum).
- ▶ Le porte-vélos ne doit être chargé au maximum que de 4 vélos (max. 50 kg).
- ▶ Il n'est pas permis de voyager avec un porte-vélos déplié et des vélos non attachés.
- ▶ S'assurer avant chaque voyage,
 - que le porte-vélos non chargé est correctement plié,
 - et si les vélos sont attachés solidement au porte-vélos avec les sangles du porte-vélos.
- ▶ Ne pas dépasser le poids total autorisé en charge et de la charge par essieu par le chargement par vélos.

Comment fixer les vélos sur le porte-vélo

Lors de l'installation des vélos sur le porte-vélos, tenir compte du centre de gravité. Le centre de gravité des vélos chargés doit être très proche de la paroi arrière du camping-car. Toujours charger les vélos de l'intérieur vers l'extérieur.

Pour installer correctement 4 vélos sur le porte-vélos :

- Placer le plus lourd des vélos directement contre la paroi arrière.
- Placer les vélos plus légers au milieu ou sur le côté externe du porte-vélos.
- Attacher chaque roue avant et chaque roue arrière d'un vélo avec les sangles installées sur le porte-vélos.
- De plus, fixer chaque vélo sur la poignée ou le bras d'appui.

Si le porte-vélos n'est chargé que d'un seul vélo, placer celui-ci le plus près de la cloison arrière.

3.3 Système de remorquage



- ▶ Durant le rangement pour l'attelage ou le dételage, personne ne doit se trouver entre le camping-car et la remorque.



- ▶ Remorque avec frein à inertie : ne pas procéder à l'attelage ou au dételage de la remorque alors que le frein se trouve en inertie.
- ▶ Pour les systèmes d'attelage à crochet amovible : le montage incorrect du crochet amovible peut entraîner un risque de dételage de la remorque. Observer les instructions d'emploi du fabricant du dispositif d'attelage de remorque.
- ▶ Prendre en considération la charge d'appui et la charge à l'essieu arrière autorisées du camping-car. La charge d'appui et la charge à l'essieu arrière ne doivent pas être dépassées. Se référer aux documents du véhicule et de la remorque pour obtenir les valeurs de la charge d'appui et la charge de l'essieu arrière.

3.4 Marchepied à commande électrique



- ▶ Avant chaque départ, s'assurer que le marchepied est complètement ressorti.
- ▶ Ne pas se tenir directement dans la zone de déplacement du marchepied pendant la sortie ou la ressortie.
- ▶ Ne poser le pied sur le marchepied qu'une fois qu'il est complètement sorti.

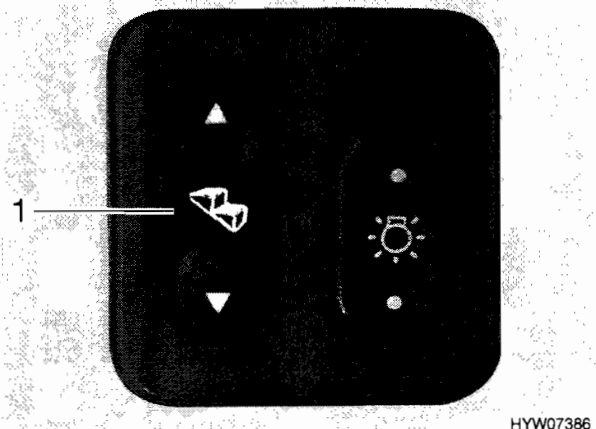


- ▶ Ne pas graisser ni lubrifier les galets de pivotement et les articulations du marchepied (voir chapitre 11).
- ▶ Ne jamais utiliser le marchepied pour abaisser ou soulever des personnes ou des charges.

Ressortie et sortie :

- Appuyer sur le commutateur à bascule (Image 2,1) se trouvant dans la zone d'entrée.

Lorsque le moteur est en marche alors que le marchepied est sorti, un signal d'avertissement retentit. Le signal d'avertissement s'arrête lorsque le marchepied est ressorti.



HYW07386

Image 2 Commutateur à bascule pour le marchepied

Modèles avec un véhicule porteur Fiat :

Sur le tableau de bord de la cabine de conduite se trouve un bouton-poussoir supplémentaire (Image 3,1) pour ressortir le marchepied.

Modèles avec un véhicule porteur Mercedes-Benz :

Sur le tableau de bord de la cabine de conduite se trouve un commutateur à bascule supplémentaire (Image 3,2) pour faire ressortir et sortir le marchepied.

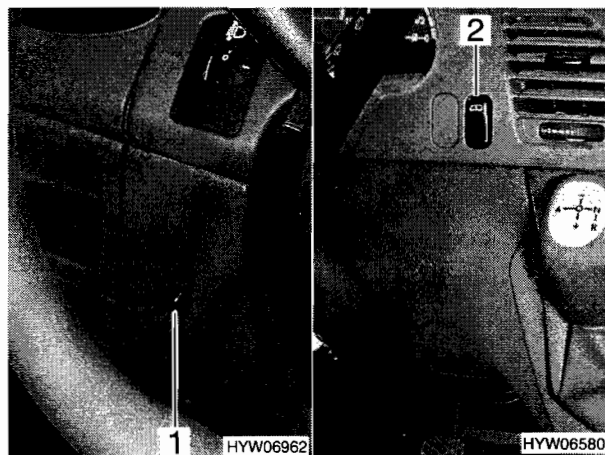


Image 3 Bouton-poussoir/commutateur à bascule pour le marchepied

3.5 Tables

3.5.1 Table de la dînette (variante 1)



- ▶ Avant chaque départ, placer la table de la dînette dans les supports prévus à cet effet dans la capucine.

La table de la dînette à banquettes opposée n'est pas fixée sur son support mais peut être déplacée dans la longueur. De ce fait, en cas de freinage brusque ou d'accident, il y a un risque que la table de la dînette se détache de son support. Les personnes se trouvant dans le camping-car peuvent être blessées.

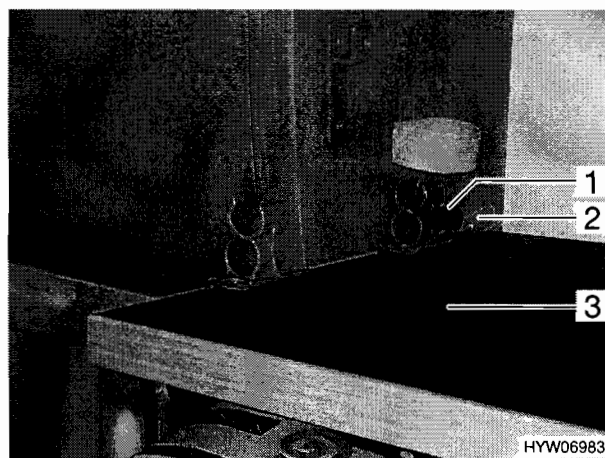


Image 4 Table de la dînette (variante 1)

Bloquer la table de la dînette :

- Insérer la table de dînette (Image 4,3) dans les rails (Image 4,2) en la penchant légèrement.
- Pousser la table de la dînette complètement contre le mur et l'abaisser de manière à ce que le butoir en caoutchouc (Image 4,1) s'appuie contre le plateau de la table.

3.5.2 Table de la dînette (variante 2)



- Modèles pour lesquels le pied de table peut être totalement replié sous la table de la dînette : Avant chaque départ, replier le pied de la table de la dînette. Placer la table de la dînette sous le matelas du lit escamotable ou de la capucine.

La table de la dînette à banquettes opposée n'est pas fixée sur son support mais peut être déplacée dans la longueur. De ce fait, en cas de freinage brusque ou d'accident, il y a un risque que la table de la dînette se détache de son support. Les personnes se trouvant dans le camping-car peuvent être blessées.

Modèle à capucine :

- Avant chaque départ, placer la table de la dînette sous le matelas de la capucine.

Modèle à lit escamotable :

- Avant chaque départ, placer la table de la dînette sous le matelas du lit escamotable.

B 634 :

- Avant chaque départ, placer la table de la dînette à gauche du cabinet de toilette et fixez-la au support prévu à cet effet (Image 5,1).

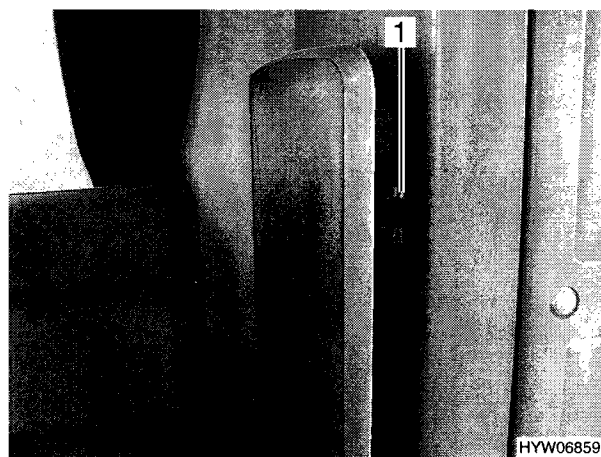


Image 5 Table de la dînette bloquée (B 634)

3.6 Verrouillage centralisé des tiroirs

Pour certains modèles, les tiroirs de la surface de travail se ferment par verrouillage centralisé.

- Fermer et verrouiller les tiroirs avant chaque départ. Tourner le bouton rotatif (Image 6,1) dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.



Image 6 Verrouillage centralisé des tiroirs

